



Crise sanitaire : un an de combat UNAPL aux côtés des professions libérales

Conférence de presse de Michel PICON,
Président de l'UNAPL

Dossier de presse

24 mars 2021

CONTACT PRESSE

Sylvie FONTLUPT
sylvie@fontlupt.com
Tél. 06 72 82 42 18

Plus d'une année s'est déjà écoulée depuis le début de l'épidémie de Covid 19 en France. Le 17 mars dernier, les Français ont célébré un anniversaire dont ils se seraient bien passés, celui du premier confinement. Les professions libérales, représentées par l'UNAPL, ont toutes subi sans exception les conséquences des mises à l'arrêt successives du pays et en payent encore les conséquences aujourd'hui. *« Il n'y a pas une profession libérale qui ne soit sortie de cette période sans une baisse de revenus et de rentabilité »*. Tel est le constat dressé par le président de l'UNAPL, Michel Picon.

Un an après, l'UNAPL, qui a porté la voix des TPE libérales tout au long d'une crise qui n'est pas encore terminée, peut se féliciter de certaines avancées obtenues. Mais le chemin vers un retour à la normale est encore long et le bilan fait à cette date anniversaire devra s'accompagner de garanties fortes de l'Etat pour préserver l'activité des plus de 2,3 millions d'actifs libéraux concernés.

Activité ralentie ou mise à l'arrêt

Le premier confinement a été particulièrement violent pour les professionnels libéraux. Il a donné lieu à des situations variées selon les secteurs d'activité, mais a touché toutes les entreprises libérales sans exception. En premier lieu, dans la santé. La Caisse nationale d'Assurance maladie (Cnam) a en effet enregistré une nette baisse des dépenses de santé à cause du premier confinement. En cause notamment, la fermeture de certains cabinets : chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, podologues... Une perte de vitesse qui s'illustre par les chiffres. Selon une enquête réalisée par XERFI pour l'U2P, 49 % des libéraux de santé ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année 2020.

Verbatims

« Avec la mise en place du Plan blanc, jusqu'à deux tiers des cliniques ont été à l'arrêt. Même si un plan d'urgence a permis aux cliniques de percevoir un douzième de leur budget de fonctionnement, certaines ont été en difficulté ».

Philippe Vermesch, président du Syndicat des médecins libéraux (SML).

« Les médecins ont connu une baisse d'activité significative. Et si le déconfinement s'est traduit par un retour des patients dans les cabinets notre temps de production de soins est moindre, les contraintes liées au renforcement des mesures sanitaires ralentissent toujours le fonctionnement du cabinet ».

Jean Paul Ortiz, président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF).

« La profession a enregistré une diminution de son activité d'environ un tiers pendant le premier confinement. Il y a eu toutefois de fortes disparités, liées notamment à l'emplacement des pharmacies. En première ligne, nous avons vu nos missions évoluer au gré des mesures gouvernementales : distribution des masques, renouvellement d'ordonnances, etc. sans que cela compense les baisses d'activité ».

Philippe Besset, Président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF)

La famille du droit n'a pas non plus été épargnée par cette période de gel d'activité avec près de la moitié de l'activité des avocats suspendue (41 %) selon un sondage du Conseil national des barreaux (CNB). Le secteur est particulièrement touché à l'heure du bilan. 75 % des professionnels libéraux du droit affirment avoir connu une baisse de leur CA en 2020.

« D'une **Verbatims** judiciaire était à l'arrêt au premier confinement, à l'exception entieux précis et dans des conditions spécifiques. Et la France était la seule dans ce cas par rapport à ses voisins européens ! Pour ces avocats, il était donc impossible de travailler. Cela a eu un énorme impact économique, la rémunération étant liée à la plaidoirie ».

Delphine Gallin, présidente du syndicat national
Avocats conseils d'entreprises (ACE).

« Nous nous sommes retrouvés, au bout de trois semaines de confinement, avec un ralentissement de l'activité de près de 90 %, même si nos études sont restées ouvertes en raison de notre mission de service public ».

Patrice Gras, président des Union Nationale
des Huissiers de Justice (UNHJ).

Enfin, l'hécatombe touchait le secteur cadre de vie et des techniques. Oubliés des mesures gouvernementales de relance dans un premier temps, le tourisme et l'événementiel, plus spécifiquement les guides conférenciers ainsi que les traducteurs, ont été particulièrement impactés. Les architectes ont subi pour leur part l'arrêt des chantiers. Résultat, sept professionnels libéraux de la famille Techniques et cadre de vie sur dix ont vu leur CA baisser en 2020, et 27% affirment que celle-ci était supérieure à 50 %.

Verbatims

« Notre profession est totalement sinistrée. Nos lieux de travail – musées, monuments historiques, sites culturels, etc. – ont tous fait l'objet d'une fermeture administrative, les rassemblements sont interdits et la population est confinée. Toutes nos demandes de guidage ont été annulées et notre clientèle française comme étrangère est aujourd'hui inexistante ».

Hélène Norlöff, présidente du Syndicat national
des guides-conférenciers (SNG-C)

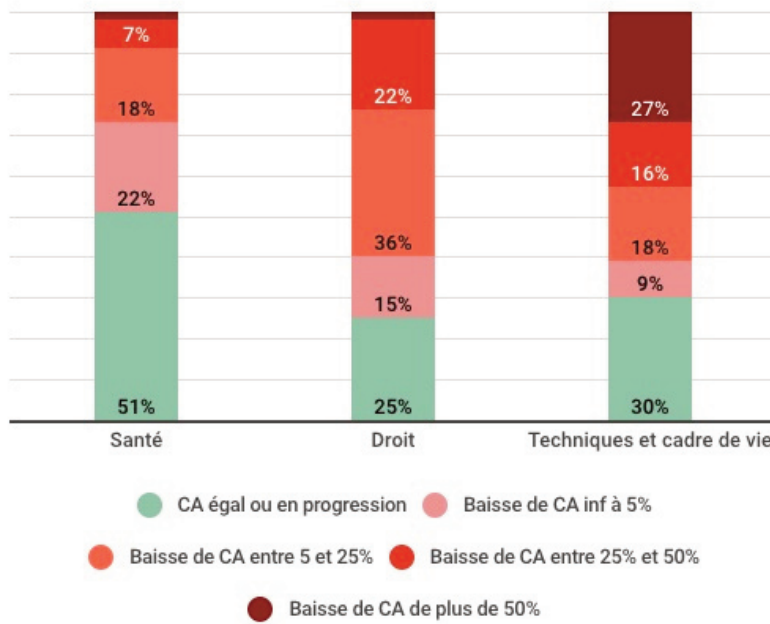
« Les interprètes ont connu un arrêt brutal de leur activité, puisque le confinement et les fermetures de frontières ont provoqué l'annulation de toutes les réunions, colloques ou congrès internationaux et multilingues quasiment du jour au lendemain. Ils ont donc perdu la quasi-totalité de leurs sources de revenus ».

Bruno Chanteau, président du Syndicat national
des métiers de la traduction et de l'interprétation (SFT)

« Certaines études ont pu être poursuivies quand les autres intervenants (maîtres d'ouvrage et administration) étaient joignables mais cela a néanmoins engendré une réduction d'activité d'environ 50 %. Quant aux clients dits « particuliers », ils ont quasiment cessé tout contact. Ensuite, la phase de suivi de travaux à l'arrêt car 90 % des chantiers ont été stoppés. Après le confinement, ces derniers sont repartis lentement mais avec des disparités territoriales ».

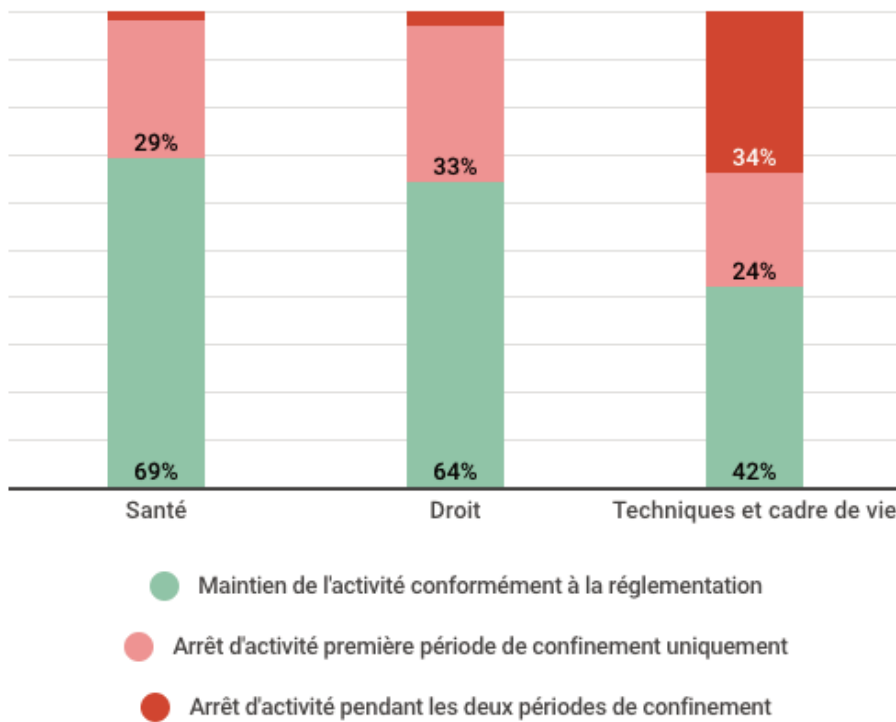
Marie-Françoise Manière, présidente d'honneur
de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes (UNFSA)

Evolution du chiffre d'affaires par rapport à 2019



Source : Etude XERFI pour U2P - 4e trimestre 2020

Arrêt de l'activité au cours de l'année



Source : Etude XERFI pour U2P - 4e trimestre 2020

Conférence de presse du 24 mars 2021

Des débuts poussifs avec l'Exécutif

Face à ces constats, les mesures de soutien ont toutefois tardé à être mises en place par le gouvernement, suscitant inquiétudes et manque de visibilité pour les entreprises libérales. « Beaucoup en sont encore à penser que nous n'en avons pas besoin. Les tutelles ont toujours de nous l'image de gens qui peuvent sans problème demeurer plusieurs semaines sans activité professionnelle sans que cela ne leur pose de problème majeur... », constatait alors le président de l'UNAPL Michel Picon.

Si le dialogue avec le gouvernement s'est fluidifié et a évolué de manière constructive au fil de la crise, l'UNAPL a dû se mobiliser dès le premier confinement pour que ses adhérents ne soient pas les grands oubliés des dispositifs de soutien financier mis en place par Emmanuel Macron.

La rédaction initiale des projets de textes d'application écartait les professions libérales des mesures accordées aux acteurs économiques et notamment aux autres catégories d'indépendants. Il s'agissait notamment du Fonds de solidarité à destination des très petites entreprises pouvant aller jusqu'à 1 500 euros, la possibilité de recours à l'activité partielle ou encore la prise en charge par la sécurité sociale des arrêts de travail lié à la garde des enfants de moins de 16 ans. L'action déterminée de l'UNAPL, soutenue par l'U2P avait alors permis de rectifier le tir.

L'UNAPL s'est également battue pour que les cabinets libéraux, leurs employés et leurs clients ou patients soient rapidement dotés en matériels de protection pour éviter les contaminations en leur sein. L'Union des entreprises de proximité (U2P) a également mis en place avec l'UNAPL une cellule d'écoute psychologique à destination des professionnels indépendants (artisans, commerçants, libéraux...), avec le concours du SNP (Syndicat national des psychologues) et du PSY'G (Groupement syndical des praticiens de la psychologie, psychothérapie, psychanalyse).

La création d'Indemnités journalières pour les libéraux une avancée sociale majeure

Le nouveau confinement mis en place à l'automne a été un deuxième coup de massue pour les libéraux. Majoration des coûts et adaptation aux nouvelles organisations liées à l'hygiène, marchés publics en berne, activité mise en sommeil par la force des choses... A peine avaient-ils sorti la tête de l'eau qu'un nouveau coup d'arrêt à leur activité était prononcé.

Verbatims

« Il faudra beaucoup de temps pour rattraper le retard des prises en charge des patients. Sans compter que nous devons appliquer des protocoles plus contraignants entre chaque patient. Il y a aujourd'hui un véritable enjeu de sauvetage d'un certain nombre de cabinets dentaires ».

Thierry Soulié, président des Chirurgiens-dentistes de France.

« Nous devons essayer de rattraper les dégâts faits par l'absence de soins, en particulier pour les personnes âgées ou souffrant de pathologie neurologique lourde pour qui les soins permettent de maintenir ou freiner l'évolution vers la dépendance ».

Sébastien Guérard, président de la Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR).

« L'activité est liée au trafic routier. Si la plupart des agences ont maintenu le cap grâce à leurs fonds propres, elles ont difficilement affronté la deuxième vague »

François Mondello, président de l'Alliance nationale des experts en automobile (ANEA),
président de la Confédération française des experts en automobile (CFEA).

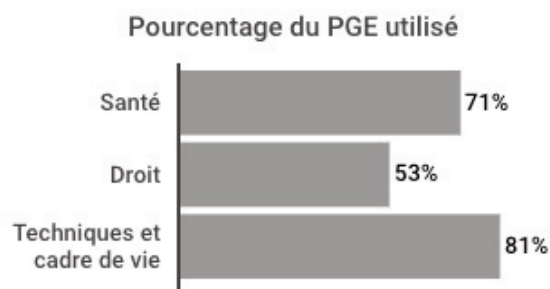
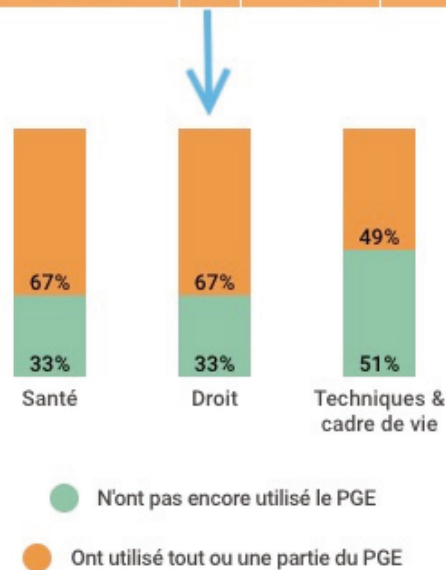
Un timide redémarrage entravé par le deuxième confinement

A la sortie du premier confinement, l'action de l'UNAPL a permis de favoriser le maintien des dispositifs mis en place par l'État en faveur des entreprises (prêt garanti par l'Etat (PGE), report des charges sociales et des prêts bancaires, ...). En effet, le déconfinement n'a pas sonné le retour à une économie en ordre de marche. Au total, selon l'enquête de l'U2P, **31 % des cabinets de santé ont connu un arrêt de leur activité au cours de l'année 2020**, majoritairement pendant le premier confinement, plus strict que celui que la France a à nouveau subi en novembre. **La famille du droit enregistre pour sa part 36 % d'entreprises ayant stoppé leur activité.** Encore une fois, ce sont les **Techniques et cadre de vie qui en payent le prix le plus fort, avec 24 % d'arrêt d'activité** pendant le premier confinement et 34 % pendant les deux périodes cumulées. De fait, de nombreuses structures ont également eu recours à l'activité partielle pour leurs effectifs (32 % dans la santé, 66 % dans le droit et 57 % pour Techniques et cadre de vie).

Les divers coups de pouces de l'État, obtenus grâce à la détermination de l'UNAPL étaient donc plus que justifiés. Selon les chiffres rapportés par la Direction générale des finances publiques à l'U2P, 380 000 professionnels libéraux (santé, droit et Techniques et cadre de vie) ont bénéficié du fonds de solidarité, soit une aide totale de plus d'un milliard d'euros.

Dispositifs et aides utilisés

	PGE	Report chrg. soc.	Report chrg. fisc.	Report échéances prêt banq.	Fonds de solidarité	Aides territoriales
Santé	8%	21%	21%	2%	20%	2%
Droit	5%	41%	55%	8%	43%	23%
Techniques et cadre de vie	17%	31%	29%	13%	37%	7%



Source : Etude XERFI pour U2P - 4e trimestre 2020

Entreprises bénéficiaires du fonds de solidarité

	Nb bénéficiaires (milliers)	Montant des aides (millions d'euros)
Santé	159,3	443,5
Droit	17,9	52,8
Techniques et cadre de vie	203,3	688,3
Total	380,5	1 184,6

Source : Fonds de solidarité - Direction générale des finances publiques

L'UNAPL a poursuivi son combat au-delà du premier confinement en veillant à ce que les professionnels libéraux ne soient pas écartés du plan de relance de l'économie française, énoncé par le nouveau Premier ministre Jean Castex mi-juillet et doté d'un montant de 100 milliards d'euros. En ce sens, ils ont été entendus et intégrés aux mesures. La nomination de l'ancien président de l'U2P Alain Griset comme ministre délégué aux Petites et moyennes entreprises a participé à rétablir le dialogue avec l'exécutif. Pour mettre en avant les spécificités du secteur libéral, l'UNAPL a par ailleurs lancé des travaux pour redéfinir ce qui fait sens et ce qui est commun à toutes les professions libérales et ainsi définir ce corps social à part entière. « *Nous avons souvent du mal à nous faire entendre du Gouvernement en tant que professions libérales. Nous sommes englobés dans le terme « indépendants ». On reconnaît le statut d'artisan, de commerçant mais pas de professionnel libéral* », déplore Michel Picon, président de l'UNAPL.

Une éclaircie est toutefois venue embellir le ciel des entreprises libérales. L'UNAPL, dans un contexte économique et sanitaire difficile, s'est mobilisée et a fait bouger les lignes concernant les indemnités journalières accordées aux professionnels libéraux. Certains d'entre eux étaient soumis, notamment dans le secteur de la santé, à un délai de carence de 90 jours pour les arrêts maladie. Le gouvernement a entériné la création d'un dispositif d'indemnités journalières dans le budget de la Sécurité sociale pour 2021. Commun et obligatoire pour l'ensemble des professionnels libéraux affiliés à la CNAVPL, il s'appliquera en cas d'arrêt maladie pendant les 90 premiers jours. Une avancée historique en termes de protection sociale pour près d'un million de professionnels. Cette mesure portée par l'UNAPL doit s'appliquer à partir du mois de juillet 2021.

Des craintes justifiées pour 2021

Malgré le passage à la nouvelle année, l'inquiétude reste générale pour l'ensemble de la population française et pour les professions libérales. Certaines entreprises libérales bénéficiaient encore du Fonds de solidarité en début d'année, mais pour la plupart l'activité a redémarré sans atteindre le niveau d'avant crise. Le prêt garanti par l'Etat (PGE) n'est pas accessible. Son remboursement peut intervenir en tout ou partie en avril 2021. Mais il peut aussi être reporté d'un à cinq ans, avec toutefois un taux préférentiel et une garantie payante de la BPI alors que celle de l'Etat était gratuite. « Beaucoup de nos entreprises vont souffrir en 2021. Elles devront rembourser des dettes ou, à tout le moins, en étaler le paiement », prévient Michel Picon. L'UNAPL sera ainsi très vigilante à la mise en œuvre du Plan de relance de 100 milliards, articulé autour de trois axes : la formation et l'embauche des jeunes, l'innovation et la compétitivité et l'écologie.

Un important accord sur le télétravail a par ailleurs été signé par l'U2P. « Il s'adapte pleinement aux besoins de nos TPE libérales », commente Michel Picon. Un second accord sur la santé au travail a été conclu aussi, il devrait être complété par un projet de loi en discussion au parlement.

Et demain ?

Les entreprises libérales représentent un secteur fort de l'économie Française avec 11 % de la valeur ajoutée nationale. Douze mois après le premier confinement, l'UNAPL est un acteur de premier plan pour défendre les professionnels libéraux. L'année 2021 sera cruciale pour l'avenir des TPE libérales et l'UNAPL sera une fois de plus aux côtés de toutes les professions libérales afin de s'assurer que les pouvoirs publics les accompagnent comme ils se doit dans cette épreuve. La crise sanitaire n'est pas encore derrière nous, mais la crise économique est déjà là.

Propositions et projets

L'UNAPL réclame des mesures d'accompagnement pour préparer l'avenir

Dans la majorité des cabinets libéraux l'activité n'a pas, loin s'en faut, repris son rythme d'avant le début la crise. Or, ayant bénéficié de mesures de report de paiement pour leurs cotisations sociales personnelles de l'année 2020, ceux-ci vont devoir faire face à d'importants rattrapages. Non encore connues avec précision, les mesures d'étalement du paiement de ces cotisations de régularisation annoncées par le gouvernement sont très attendues.

L'UNAPL souhaite voir l'exercice individuel mieux pris en compte par les pouvoirs publics

Selon les derniers chiffres connus, les deux tiers des cabinets libéraux sont exploités en nom propre. Alors que les bénéfices des sociétés sont soumis à une imposition qui sera bientôt plafonnée à 25 %, ceux des entreprises en nom propre continuent de supporter dans leur intégralité à la fois l'impôt sur le revenu calculé selon le barème progressif et les cotisations sociales personnelles.

Cette situation se révèle très préjudiciable au développement de ces petites entreprises, privées des ressources financières nécessaires pour investir et embaucher. Faisant sienne l'une des propositions du rapport Grandguillaume sur l'entreprise individuelle, l'UNAPL demande la mise en place d'une imposition à taux réduit pour la part des bénéfices maintenus dans l'exploitation.

L'UNAPL milite pour une mobilisation de l'épargne de proximité vers les petites entreprises individuelles

Majoritairement exploitées en nom propre, les petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des professions libérales se trouvent exclues du dispositif de la réduction d'impôt « Madelin », applicable aux seules souscriptions d'actions ou de parts de sociétés. Mobiliser à leur profit l'épargne de proximité (familles et relations) impliquerait d'étendre cette réduction d'impôt aux aides qui leur sont consenties sous la forme de prêts.

L'UNAPL a rédigé un projet de texte instituant un tel avantage pour les prêts d'une durée de cinq ans consentis sans garantie de remboursement à des petites entreprises et ayant donné lieu à une déclaration spécifique auprès du service des impôts.

L'UNAPL est favorable à des exemptions fiscales pour les transmissions intergénérationnelles destinées à permettre l'installation de jeunes professionnels

Un allègement de la fiscalité sur les donations de sommes d'argent au profit des nouvelles générations est jugée opportune en cette période où l'épargne inemployée n'a jamais été aussi abondante.

Dans la mesure où les futures exonérations seraient subordonnées à une affectation particulière des sommes transmises, l'UNAPL se montrerait extrêmement attentive à ce que l'acquisition d'une clientèle libérale ou bien un apport financier à un cabinet existant fassent partie des possibilités offertes au bénéficiaire de la donation. En effet, dans le cadre du dernier dispositif (exonération des dons dans une limite de 100 000 euros mise en place à titre temporaire par la troisième loi de finances rectificative pour 2020), seule la souscription au capital de sociétés permettait de bénéficier de l'avantage fiscal

L'UNAPL veut renforcer l'attractivité des carrières dans le secteur des activités libérales

Il y a une vingtaine d'années, l'UNAPL a conclu avec les partenaires sociaux l'accord ES-PL créant un Plan d'Épargne d'Entreprise (PEE) spécialement dédié aux cabinets libéraux. Cet accord, qui constitue à ce jour le seul et unique accord interprofessionnel national en matière d'épargne salariale, a été tout dernièrement mis en conformité avec les dispositions de la loi Pacte relatives à l'épargne retraite.

L'UNAPL réfléchit actuellement à une action d'ampleur visant à promouvoir le dispositif du PEE, et plus largement le « partage de la valeur », auprès des entreprises qu'elle représente. Parmi d'autres enjeux, une diffusion de l'épargne salariale au sein des cabinets libéraux s'avère nécessaire si l'on veut renforcer l'attractivité des carrières dans ce secteur, que ce soit en tant que salarié ou en tant que chef d'entreprise.

Quelques chiffres

Les professions libérales représentent **28,6 %** des entreprises et plus de **2,5 millions d'actifs**, dont **1,1 million de salariés**.

1 430 804, c'est le nombre d'entreprises libérales en France au 1^{er} janvier 2018.

204 556 c'est le nombre de création d'entreprises libérales au 1^{er} janvier 2018.

53,9 % c'est la part des micro-entrepreneurs dans les créations d'entreprises libérales en 2016.

35,2 ans c'est l'âge moyen au 30 juin 2018 d'un professionnel libéral, lors de son installation.



Union Nationale des Professions Libérales
46 boulevard de la Tour-Maubourg - 75 343 PARIS cedex 07
T. 01 44 11 31 50 / F. 01 44 11 31 51
email : unapl@unapl.fr